

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 novembre 2015

Date de convocation : 09/11/2015

L'an deux mil quinze, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Etaient présents : Mme FOUCHER-MAUPETIT, BRILLARD, BALAN, TONDEREAU, LEGUET, GUITTON, GROULT, Mrs COLLONNIER, BELLANGER, DUCHATEAU, THEOPHILE, LEPAGE, LIMOUZIN, LETANG, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait excusée : Mme DEFAYOLLE qui a donné pouvoir à Mme FOUCHER-MAUPETIT

Secrétaire de séance : Mme BALAN Lysiane

Redevance Assainissement 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement pour 2016, à savoir :

- montant de l'abonnement 25 €
- montant de la redevance assainissement : 1,83€ le m³

Révision des tarifs 2016

- **Tarifs des concessions au cimetière – année 2016**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2015 à savoir

- concessions de 15 ans 65 €
- concessions de 30 ans 95 €
- concessions de 50 ans 155 €

- **Tarifs des concessions au columbarium – année 2016**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2015 à avoir :

- ✓ ... concessions de 10 ans..... 210 €
- ✓ ... concessions de 20 ans..... 315 €
- ✓ ... concessions de 30 ans..... 415 €

- **Tarifs de location du foyer communal - 2016**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % les tarifs de location du foyer uniquement pour les locations avec chauffage. Il décide également que pendant la période du 15 octobre au 15 avril le tarif « avec chauffage » sera obligatoirement appliqué. Une étude sur les consommations d'électricité et de chauffage sera faite.

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale modifie les dispositions de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le schéma départemental de coopération intercommunale est un document de programmation destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Il donne une représentation cartographiée de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département et en fixe les orientations d'évolution.

Monsieur le Préfet a présenté le 2 octobre 2015 un projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré à la commission départementale de coopération intercommunale. Ce document doit être soumis à l'avis des conseils municipaux, des organes délibérants des communautés de communes et des syndicats intercommunaux et mixtes, concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les organes délibérants doivent se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de la notification (9 octobre 2015). A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'ensemble des avis et le projet de schéma seront ensuite transmis pour avis à la commission départementale de coopération intercommunale qui se réunira le 22 janvier 2016 pour se prononcer sur ce projet. Le projet sera arrêté par Monsieur le Préfet au plus tard le 31 mars 2016.

Le schéma a été établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences entre les groupements existants et de leur exercice.

Concernant notre territoire, il est proposé une fusion des communautés de communes du Pays de VENDOME, du Vendômois Rural, du Perche et du Haut Vendômois, des Collines du Perche, Vallée Loir-et-Braye et Beauce et Gâtine.

Plusieurs paramètres justifient cette orientation. La fusion de ces six communautés de communes permettra d'assurer la cohérence territoriale de ce périmètre, de favoriser la solidarité financière et de développer l'attrait économique et touristique de ce territoire. Le nouvel EPCI issu de cette fusion comprendra 105 communes membres pour une population totale de 73 322 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de Loir et Cher.

Recensement de la population 2016 – Création de postes d'agents recenseurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer de deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016 ;

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, De deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, soit pour une durée de 100 heures pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2016. Ces agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 - indice brut 340, indice majoré 321

Remboursement d'intérêts moratoires

Madame le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2015 portant sur la demande de remboursement d'intérêts moratoires d'un montant de 45,92 €. Ce montant avait été calculé par les services de la Trésorerie. Il s'avère que ce calcul est faux. Le montant exact des intérêts moratoires est de 46,79 €. Il convient de reprendre une délibération pour établir le titre correspondant au remboursement des intérêts moratoires dus par la DGFIP. Le Conseil Municipal demande le remboursement des intérêts moratoires pour un montant de 46,79 €.

Admission en non valeur

Madame le Maire donne connaissance du courrier de Madame le Trésorier de VENDOME l'informant de son impossibilité de procéder au recouvrement de la somme de 6 276,18 €

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes figurant dans la liste présentée correspondant à des loyers et des charges locatives. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 6 276,18 €. Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les titres de recettes pour un montant de 6 276,18 €.

Convention de déneigement

Madame le Maire rappelle que l'article 10 de la Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes à condition qu'ils n'apportent leur concours qu'aux collectivités locales et que la lame qui équipe le véhicule soit fournie par la collectivité. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec Messieurs LEPAGE et THEOPHILE, agriculteurs qui acceptent le soin de participer au déneigement des voies publiques au moyen d'un tracteur homologué de leur exploitation. La lame sera fournie par la commune

Panneaux de signalisation – demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre des amendes de police pour financer l'achat des panneaux de signalisation. Le taux est de 20% sur le HT. Le devis s'élève à 2 557,29 € HT soit 3 068,75 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de panneaux de signalisation et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Participation des syndicats aux frais informatiques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour acter le principe de participation de l'association foncière, du SIVOS La Chauvinière et du SAEP de SELOMMES. En effet depuis plusieurs années, il est demandé à ces structures une participation pour frais informatiques (utilisation des logiciels de comptabilité, de paye et de facturation), soit :

- 360 € pour l'association foncière
- 305 € pour le SIVOS La Chauvinière
- 230 € pour le SAEP SELOMMES

Demande de subvention

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'association « les Piquées du patchwork ». Cette association souhaite organiser « une journée de l'amitié » et elle sollicite l'aide financière de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 €.

Décision modificative – budget communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée.

Téléthon – Participation des communes organisatrices

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année le Téléthon est organisé entre les communes de SELOMMES, VILLEMARDY et PERIGNY. Il convient de prendre une délibération actant le principe appliqué depuis plusieurs années à savoir que la commune de SELOMMES participe à hauteur de 60 %, la commune de VILLEMARDY à hauteur de 20 % et la commune de PERIGNY à hauteur de 20 % pour les dépenses d'alimentation. Le Conseil Municipal est favorable.

Décisions du Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du contenu de ses décisions en date du 13 octobre 2015 portant renonciation du droit de préemption urbain (vente des immeubles cadastrés G 881 et 146) et en date du 19 octobre 2015 portant renonciation du droit de préemption urbain (vente des immeubles cadastrés G 798 et 869).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, prend acte de ces informations.

Compte rendu des commissions

Commission « vie scolaire »

- avis présence de stagiaires à l'école maternelle
- demande d'accueil de l'Etoile Cyclo de l'école de MONTOIRE
- compte rendu du conseil d'école du 3 novembre
- remerciements à Mr DUCHATEAU et aux bénévoles pour leur investissement dans la réalisation des travaux du jardin de l'école

Commission « environnement et cimetière »

- Etat d'avancement des travaux de restauration du mur du cimetière. Le Conseil Municipal accepte le devis portant sur des travaux supplémentaires
- réunion de la commission environnement le 8 décembre
- installation des décorations de Noël le 7 décembre . Elles seront enlevées le 11 janvier 2016. La nacelle qui sera louée sera utilisée également pour des travaux d'élévage.
- Travaux dans les logements communaux en cours
- Etat des travaux qu'il faudra faire sur les différents bâtiments

Questions diverses

- bulletin municipal : fournir les articles pour le 10 décembre
- réunion de la commission communication le 23 novembre
- repas du personnel communal et du conseil municipal : le 15 janvier 2016
- projet d'un city stade. Rappel que c'est de la compétence de la CCBG. Le Conseil Municipal est favorable à ce qu'il soit implanté sur le terrain devant la Médiathèque
- Réalisation des dalles en béton pour installer les conteneurs VAL DEM par des bénévoles
- prochaine réunion du Conseil Municipal : le 18 ou 25 janvier 2016 (suivant dossiers)

La séance est levée à 22 h 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de SELOMMES pour être affichée le deux décembre deux mil quinze, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,

Claire FOUCHER-MAUPETIT